



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Paris, 7-9 octobre 2025

Ont participé à la réunion :

Dre Susana Guedes Pombo (Portugal), Présidente du Conseil
Dr Hugo Federico Idoyaga Benítez (Paraguay), Président sortant du Conseil
Dre Fajer Sabah Al Salloom (Bahreïn), Vice-Présidente du Conseil
Dr Mbargou Lo (Sénégal), Membre
Dr Wilmer José Juárez Juárez (Nicaragua), Membre
Dr Masatsugu Okita (Japon), Membre
Dre Mary Van Andel (Nouvelle-Zélande), Membre
Dre Christine Middlemiss (Royaume-Uni), Membre

La Dre Emmanuelle Soubeyran, Directrice générale, a participé aux travaux du Conseil à titre consultatif, de même que le Dr François Caya, Directeur général adjoint (Affaires institutionnelles et Gouvernance), la Dre Montserrat Arroyo Kuribreña, Directrice générale adjointe (Normes internationales et Science), le Dr Baba Soumaré, Directeur général adjoint (Coordination des Cadres mondiaux et Renforcement des capacités), et Mme Marie Alizon (Directrice de l'administration).

Compte tenu des points figurant à l'ordre du jour, les membres du personnel de l'OMSA et participants externes ci-dessous ont participé aux séances concernées :

- Mme Emily Tagliaro, Cheffe du Département Engagement et Investissement, a participé à la séance relative à la stratégie de mobilisation des ressources pour le Budget général de l'OMSA.
- Mme Camilla Wuensch, Chargée de la gestion de la performance, a participé à la séance relative à l'approche pour l'élaboration du 8ème Plan stratégique.
- M. Quentin Mirgon, Chef de l'Unité des Services généraux, a participé à la séance relative à l'étude immobilière des locaux du Siège.
- Le Dr Javier Yugueros-Marcos, Chef du Service Résistance aux antimicrobiens et Produits vétérinaires, a participé à la séance relative au point sur les participants du groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens.
- La Dre Chadia Wannous, Spécialiste senior et Coordinatrice mondiale Une seule santé, a participé à la séance relative à l'Accord sur les pandémies et le Secrétariat OMSA de la Quadripartite.
- M. Pierre-Emmanuel Cangah, Chef de cabinet, Mme Nathaly Monsalve, Responsable de la coordination des Actions régionales, et M. Gerrit Beger, Chef du Service de la Communication, ont participé à la discussion relative au plaidoyer à l'OMSA.
- La Dre Caroline Paquier, Responsable de programme senior, et Mme Nahoko Ieda, Chargée scientifique, ont participé à la discussion relative au point sur l'Observatoire.
- Le Dr Botlhe Michael Modisane, Président du Comité d'examen de la gouvernance et Délégué de l'Afrique du Sud, a participé à la séance relative aux travaux du Comité.
- Le Dr Alexandre Fediaevsky, Chef du Service Préparation et résilience, a participé à la séance relative à la Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques.
- M. Stephan Benichou, Chef du Service de la transformation numérique et des systèmes d'information, a participé à la séance relative à la plateforme électronique pour l'adoption anticipée des résolutions et les élections.

M. Rodney de Souza, Chef de l'Unité des Affaires juridiques, a contribué à une partie des discussions et a assuré le rôle de rapporteur.



1. ALLOCUTION D'OUVERTURE DE LA PRÉSIDENTE

La réunion a été déclarée ouverte à 09h30 (heure de Paris) par la Présidente, la Dre Susana Guedes Pombo, qui a accueilli les membres du Conseil dans les locaux de l'OMSA à Paris.

La Présidente du Conseil a indiqué que le Dr Dlamini avait pris sa retraite et quitté ses fonctions au sein du Conseil. Elle a exprimé sa sincère gratitude pour ses précieuses contributions.

2. ALLOCUTION D'OUVERTURE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale a informé le Conseil que les préparatifs de la 93^e Session générale, qui se tiendrait dans un nouveau lieu, étaient déjà en cours. Elle a présenté les différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Conseil et a rappelé que le procès-verbal de la réunion du Conseil serait publié sur le site Internet de l'OMSA, après validation par le Conseil conformément à la décision prise par l'Assemblée lors de la Session générale de 2025. Elle a rendu hommage au Dr Dlamini pour ses contributions remarquables.

3. PRÉSENTATION DU DR BABA SOUMARE – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LA COORDINATION DES CADRES MONDIAUX ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le Dr Baba Soumaré s'est présenté et a évoqué son parcours professionnel. Il a rappelé combien il importait de travailler en collaboration avec d'autres organisations, comme en témoigne la création d'une Direction chargée de la Coordination des Cadres mondiaux et du Renforcement des capacités. La Présidente et les autres membres du Conseil lui ont souhaité la bienvenue.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

5. SESSION GÉNÉRALE

5.1. Synthèse de la 92^e Session générale (2025)

Le Dr François Caya a présenté un certain nombre de statistiques sur la 92^e Session générale et a rappelé au Conseil que, depuis la pandémie de Covid-19, l'OMSA s'était efforcée de garantir la plus grande efficacité possible des séances plénières. Il a présenté les résultats de l'enquête réalisée après la Session générale, comprenant notamment certains aspects logistiques susceptibles d'être améliorés afin de rendre l'expérience des Délégués plus positive. La satisfaction globale à l'égard de la Session générale a été évaluée par les participants à 4,34 sur 5, contre 4,00 en 2024. Le Dr Caya a expliqué que des consultations internes avaient été menées afin d'obtenir un retour d'information sur les points forts comme sur les aspects à améliorer.

Le Dr Caya a présenté les commentaires consolidés reçus de différents services. Il a été remarqué que le processus d'inscription s'était déroulé sans heurts et que les efforts de communication, notamment via les réseaux sociaux, avaient été bien menés. Les kiosques et la présentation de la Directrice générale ont réussi à susciter l'intérêt des participants. Les membres du personnel ayant officié en tant que maîtres de cérémonie ont également été plébiscités. Plusieurs défis ont été identifiés, notamment le manque de salles de réunion disponibles et les conflits d'agenda avec les réunions bilatérales. Ces préoccupations devraient être résolues grâce aux atouts du nouveau lieu prévu pour la 93^e Session générale. De plus, l'absence d'une application dédiée au networking et aux notifications en temps réel a été considérée comme une occasion manquée. Le Dr Caya a toutefois indiqué qu'une application mobile serait mise à disposition, comme cela avait été le cas il y a deux ans. Enfin, il a souligné les difficultés rencontrées pour atteindre le quorum et a insisté sur le fait que cette responsabilité incombait en dernier ressort aux Délégués.



Le Conseil a remercié le Dr Caya pour son excellente présentation et a relevé que les niveaux de participation de 2024 avaient été maintenus en 2025, ce qui reflétait une évolution positive de la Session générale.

Le Conseil a réitéré les difficultés rencontrées pour atteindre le quorum. Il a observé que certains Délégués étaient présents dans le bâtiment de la Maison de la Chimie, mais n'étaient pas entrés dans la salle plénière, un problème récurrent qui avait déjà été signalé lors des Sessions générales précédentes. Il a été ajouté qu'une solution devait être trouvée, d'autant plus que les Délégués perçoivent des indemnités journalières. Le Conseil a suggéré que le personnel des Représentations régionales et sous-régionales joue un rôle plus proactif pour encourager les Délégués à entrer dans la salle plénière. Il a également été proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour des réunions des Commissions régionales afin de rappeler officiellement aux Délégués leur responsabilité d'assister aux réunions. Enfin, il a été proposé d'envisager une approche plus ferme pour renforcer l'importance de la participation, tout en continuant à respecter les responsabilités des Délégués et leurs situations respectives.

Le Conseil s'est également dit satisfait de la bonne gestion des thèmes techniques et a estimé que cela reflétait parfaitement le travail accompli par l'OMSA. Le Conseil a également reconnu l'intérêt suscité par la retransmission en direct et a suggéré d'étudier des solutions pour son financement.

Le Conseil a ensuite rappelé que l'élaboration de normes était l'activité principale de l'OMSA et a regretté que l'enquête ne comporte aucune question à ce sujet. Il a en outre été relevé que l'amélioration des normes restait essentielle pour optimiser les efforts de vaccination.

Le Conseil a suggéré de centraliser le processus de vote des résolutions et a fait remarquer que la programmation simultanée de nombreux événements avait constitué un défi pour les Délégués. Il a été souligné qu'il convenait de trouver un meilleur équilibre entre la Séance plénière et les réunions bilatérales.

Le Dr Caya a remercié le Conseil pour ses commentaires et a indiqué que la Directrice générale transmettrait ses remerciements au personnel de l'OMSA pour les efforts fournis dans l'organisation de la 92e Session générale. Concernant la question du quorum, il a déclaré que les membres du Conseil pouvaient plaider en ce sens au sein de leurs régions respectives et que l'OMSA continuerait d'étudier toutes les mesures appropriées pour améliorer la participation. Le rôle des Représentants régionaux et sous-régionaux a été souligné par la Directrice générale, qui a indiqué que cette question pourrait être discutée lors des réunions des Commissions régionales. La Directrice générale a également suggéré que les Délégués n'ayant pas assisté à la Séance plénière l'année précédente puissent se voir rappeler l'importance de leur présence, notamment eu égard aux exigences en matière de quorum. Le Conseil a approuvé et soutenu l'idée d'envoyer une lettre à ces Délégués pour leur rappeler leurs obligations.

En réponse aux commentaires du Conseil sur le vote des résolutions, le Dr Caya a rappelé les efforts déployés depuis la pandémie de Covid-19, notamment l'adoption anticipée de résolutions pour une meilleure efficacité, et a indiqué que l'Organisation touchait à ses limites en matière de nouvelles solutions.

5.2. Modalités proposées pour l'organisation du Forum de la 93e Session générale (2026)

Le Dr Caya a présenté les modalités proposées pour la 93e Session générale prévue du lundi 18 mai au vendredi 22 mai 2026. Il a ajouté que le nouveau lieu choisi était le CNIT (Centre des nouvelles industries et technologies), près de Paris, et a également présenté le bâtiment et les possibilités qu'il offre, notamment un vaste amphithéâtre, des espaces de networking supplémentaires et des infrastructures modernes.

Il a également souligné que la Session générale avait préservé un principe de cohérence en veillant à ce que toutes les activités liées à la Session s'articulent autour d'un seul thème central. Afin d'assurer la cohésion tout au long de l'événement, toutes les activités, y compris les discours des responsables de haut niveau et les tables rondes offrant des perspectives politiques, ont été alignées sur ce thème central.

Le Dr Caya a détaillé les différentes étapes préalables à la Session générale. En raison de la tenue plus précoce de la Session générale et du fait que plusieurs documents doivent être publiés 60 jours avant le début de la Session générale, la réunion du Conseil aura lieu très probablement plus tôt que d'habitude. Il a indiqué que deux jours seront consacrés aux réunions des Commissions régionales, qui se tiendront virtuellement, et qu'un séminaire destiné aux nouveaux Délégués sera également organisé à une date restant à être déterminée. Il a rappelé que plusieurs projets de résolution seront publiés plus ou moins une semaine avant le début de la Session générale afin d'être adoptés rapidement via une plateforme de vote électronique.

Le Conseil a été informé des événements qui se dérouleront pendant la 93e Session générale. Le Dr Caya a mentionné les différents sujets en cours de discussion, notamment le budget, la gestion du quorum, la structure de la Séance plénière, la facilitation, ainsi que les kiosques des Membres et partenaires et les événements parallèles.



La Directrice générale a déclaré qu'une conférence de presse serait organisée et a souligné que la réunion avec les ministres qui avait précédé le début de la 92^e Session générale avait été couronnée de succès. La plupart des ministres venaient d'Europe ou d'Afrique. Elle a suggéré qu'il fallait améliorer la représentativité et a demandé aux membres du Conseil si les ministres de leurs pays respectifs devaient être pris en compte. Elle a également demandé au Conseil son avis sur la participation du secteur privé.

Le Conseil a convenu que la plupart des ministres provenaient de deux régions, ce qui avait eu pour conséquence d'aboutir à une perspective régionale limitée. Il a soutenu la participation du secteur privé, en particulier à la lumière des initiatives de l'OMSA impliquant des partenariats public-privé. Le Conseil a ajouté que les acteurs du secteur privé devraient être identifiés et associés à ces discussions, et que les Commissions régionales et les membres du Conseil pourraient aider à identifier les acteurs compétents.

La Directrice générale ayant demandé quel devait être le degré d'implication de l'Organisation auprès du secteur privé, le Conseil a répondu qu'il était raisonnable d'associer des représentants du secteur privé aux discussions. Il a toutefois émis des réserves quant à leur participation aux séances d'élaboration des normes ou aux séances administratives. La Directrice générale a approuvé cette position.

La Directrice générale a ajouté qu'il avait été suggéré de faire ajouter un/e jeune étudiant/e en médecine vétérinaire au sein de chaque délégation et a rappelé au Conseil l'existence de l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA). La Présidente a convenu qu'il pourrait être utile que de jeunes professionnels se familiarisent avec l'OMSA dès le début de leur carrière. Elle a précisé que cela ne serait pas obligatoire, mais que certains membres du Conseil pourraient prendre l'initiative de cette pratique.

5.3. 93^e Session générale : Forum 2026 sur la santé animale – Investir dans la santé animale pour assurer l'avenir de tous

Mme Tagliaro a présenté la note conceptuelle de l'OMSA pour le Forum sur la santé animale 2026 qui se tiendra en marge de la 93^e Session générale : « *Investir dans la santé animale pour assurer l'avenir de tous* ».

La Présidente a fait part de son appui à la proposition visant à renforcer la promotion et la visibilité des Services vétérinaires, soulignant que cela rejoignait les discussions déjà menées lors d'autres sessions du Conseil. Elle a insisté sur le fait que ce sujet revêtait un grand intérêt et pouvait présenter une forte plus-value aux yeux des ministres participant à la Session générale. Il sera essentiel de parvenir à un juste équilibre entre les discussions d'ordre technique et celles de nature politique afin de susciter l'intérêt du public. Elle a par ailleurs souligné combien il était important d'intégrer dans un schéma plus large le rôle des Services vétérinaires pour garantir la sécurité alimentaire, et a insisté sur la nécessité de choisir avec pertinence les intervenants et les participants au Forum. Elle a ensuite invité le Conseil à faire part de ses commentaires.

Le Conseil a confirmé la pertinence de ce sujet pour l'Assemblée mondiale et a souligné combien il était urgent que les secteurs public comme privé investissent de manière durable pour répondre aux priorités nationales et pour progresser dans la réalisation des objectifs mondiaux de développement. Le Conseil a fait remarquer que le Forum devrait avoir comme objectif de faire émerger des idées et des solutions pratiques plutôt que de simplement « prêcher des convertis ».

L'OMSA a été encouragée à envisager la manière de créer une dynamique politique autour de cette question. Il a été souligné que les ressources financières seules ne suffisaient pas ; pour obtenir des résultats tangibles, il faut également du temps et un appui continu. Sur la base de l'expérience acquise dans le passé en matière de renforcement de la surveillance, il a été expliqué comment le dialogue entre les gouvernements et l'industrie avait permis de clarifier les besoins, les intérêts et les objectifs mutuels, favorisant ainsi une collaboration efficace malgré des objectifs finaux divergents. Le Conseil a insisté auprès des Membres pour qu'ils encouragent leurs propres industries à plaider en faveur des Services vétérinaires auprès des ministres concernés.

Le Conseil a recommandé d'intégrer une perspective « Une seule santé » dans les discussions du Forum, en suggérant que cette approche pourrait encourager davantage d'investissements et inciter les ministères des gouvernements à se répartir les coûts entre eux.



Le Conseil a qualifié le sujet à la fois de passionnant et de complexe. Les commentaires de la Présidente sur l'importance du choix d'intervenants de haut niveau ont été réitérés et il a été proposé d'inviter les ministres à faire part de solutions concrètes, tout en veillant à une forte participation de l'industrie et du secteur privé.

Le Conseil a convenu de la pertinence du sujet et de sa portée, prenant acte de son ampleur et de son caractère ambitieux. Il a été suggéré que l'OMSA précise les points de discussion et les objectifs, et que la Résolution à venir puisse servir de cadre pour aider à orienter la réflexion du Forum.

La Directrice générale a remercié les membres du Conseil de leurs commentaires constructifs, soulignant que ces observations seraient prises en compte dans la prochaine version de la note conceptuelle. Elle a également indiqué qu'une réunion virtuelle extraordinaire du Conseil pourrait être organisée avant la prochaine réunion du Conseil en présentiel afin de valider l'approche et les objectifs du Forum.

5.4. Plateforme électronique pour l'adoption anticipée de résolutions et les élections - État des lieux

M. Rodney de Souza et M. Stephan Benichou ont rappelé les préparatifs effectués en vue de la 92^e Session générale et ont rappelé qu'en raison de problèmes inopinés concernant la plateforme de vote pour les élections, le Conseil, sur proposition du Secrétariat, avait décidé de procéder à un vote à main levée, sans recourir à la technologie. Ils ont ajouté qu'une plateforme de vote distincte avait été utilisée avec succès par les Délégués pour l'adoption anticipée des résolutions, et qu'une autre plateforme était actuellement à l'étude pour la 93^e Session générale, la plateforme précédemment évoquée ayant été désactivée par UK Engage.

Concernant l'adoption anticipée des résolutions pour la 93^e Session générale, le DTIS a indiqué ne pas douter que l'autre système proposé par UK Engage serait opérationnel pour la 93^e Session générale, sous réserve de tests supplémentaires. Le Conseil a convenu d'utiliser cette plateforme à condition que les tests soient concluants.

Le Conseil a été informé que depuis l'été dernier, l'Unité des Affaires juridiques et le DTIS avaient lancé un travail de benchmarking et commencé à rédiger des documents en vue du lancement d'une nouvelle procédure de passation de marché pour choisir les systèmes de vote pour les élections ainsi que pour l'adoption anticipée des résolutions. Cependant, en raison de contraintes de temps, le Secrétariat n'a pas été en mesure de garantir la disponibilité d'une solution entièrement testée et opérationnelle pour les élections, que le Conseil devrait approuver lors de sa réunion de mars 2026. Afin d'éviter tout nouveau problème technique le jour des élections, le Conseil a convenu que le vote se déroulerait sans technologie, en utilisant les dispositions prévues en cas d'urgence utilisées l'an dernier. Le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour lancer une nouvelle procédure de passation de marché afin de trouver de nouveaux systèmes de vote pour l'adoption anticipée des résolutions comme pour les élections, de choisir de nouveaux prestataires de services, de tester les nouveaux systèmes de vote, de présenter des systèmes intégralement testés au Conseil lors de sa réunion de septembre 2026 et de garantir qu'ils soient parfaitement prêts pour les élections de 2027. Le but de cette approche, validée par le Conseil, est de laisser suffisamment de temps pour préparer les systèmes de vote pour la Session générale de 2027 et en assurer la fiabilité.

Le Conseil a demandé à recevoir, pour sa réunion de mars 2026, un point sur les progrès accomplis. Le Dr Okita et le Dr Idoyaga ont été désignés comme « champions » chargés d'examiner toutes les spécifications élaborées par le Secrétariat afin de veiller notamment à ce que l'expérience souhaitée par les Membres en matière de vote soit pleinement prise en compte. Ils en rendront compte au Conseil en mars 2026.

5.5. Suivi de la mise en œuvre des Résolutions de la Session générale

5.5.1. Plan global de mise en œuvre

La Directrice générale a rappelé que, lors de la 92^e Session générale, 29 résolutions avaient été adoptées au total. Ces résolutions reflétaient les priorités stratégiques, financières et techniques de l'Organisation telles que décidées par ses Membres. Elle a précisé que les résolutions se répartissaient en trois catégories : administratives (5 résolutions), financières (7 résolutions) et techniques (17 résolutions).

La Directrice générale a présenté au Conseil le plan de mise en œuvre, qui donne un aperçu synthétique des mesures prises pour appliquer chaque résolution, en soulignant les progrès accomplis et l'état d'avancement actuel.



Le Conseil a demandé à savoir pourquoi la mise en œuvre de la Résolution n° 29, relative à la désignation des Centres collaborateurs de l'OMSA, n'était pas terminée. La Directrice générale a répondu que cette question serait abordée ultérieurement lors de la réunion du Conseil et a rappelé que la mise en œuvre des résolutions demandait parfois du temps.

5.5.2. Clôture de la Résolution n° 28 de 2023 sur l'influenza aviaire de haute pathogénicité

Le Conseil a été informé des résultats du cadre de mise en œuvre sur deux ans de la Résolution n° 28, adoptée lors de la 90e Session générale, qui portait sur les défis stratégiques afférents au contrôle mondial de l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP), et issue des discussions menées lors du Forum sur la santé animale et du Thème technique.

Le cadre de mise en œuvre de cette résolution a permis à l'OMSA d'harmoniser ses efforts et de suivre de près les progrès accomplis en réponse aux recommandations de l'Assemblée. Au cours de cette période de deux ans, toutes les activités prévues ont été mises en œuvre par les différents services de l'OMSA et ses Représentations régionales et sous-régionales, permettant ainsi de coordonner et de cibler les efforts. Mis en œuvre grâce à un cadre logique axé sur les résultats, ce cadre a démontré son utilité pour le suivi des progrès au titre d'une approche basée sur les résultats, renforçant ainsi la performance, la transparence et la flexibilité institutionnelle pour la mobilisation des ressources. Ces efforts ont notamment abouti au lancement de la *Stratégie mondiale de contrôle de l'IAHP (2024-2033)*, qui a pour objectif de guider l'action collective et d'aider les Membres de l'OMSA à renforcer la lutte à l'échelle mondiale.

Bien que la mise en œuvre de la Résolution n° 28 soit considérée comme achevée, les activités de l'OMSA liées à l'influenza aviaire resteront alignées sur la Stratégie mondiale du GF-TADs, garantissant ainsi une coordination et une durabilité continues.

Le Conseil s'est félicité de ce bilan, saluant les résultats obtenus et la bonne coordination mise en place. Il a également souligné le rôle essentiel joué par le Réseau OMSA/FAO pour l'expertise sur l'influenza aviaire (OFFLU) et par les Laboratoires de référence de l'OMSA pour fournir un appui technique aux Membres de l'OMSA, ainsi que la nécessité de renforcer les partenariats public-privé pour garantir un contrôle efficace. Le Conseil a indiqué qu'il était capital de mettre en œuvre les normes de l'OMSA, en particulier en matière de vaccination, de biosécurité et de sécurité des échanges commerciaux, afin de garantir l'accès à des vaccins et à des diagnostics de qualité.

Le Conseil a également signalé les défis qui subsistent, notamment les barrières commerciales injustifiées liées à la mise en œuvre des stratégies de vaccination. La Directrice générale en a pris acte, indiquant que de nouveaux travaux devaient être menés, comme demandé par certains Membres de l'OMSA, afin de faciliter la sécurité des échanges commerciaux (à savoir l'élaboration de lignes directrices sur les exigences minimales en matière de surveillance lors de la mise en place de stratégies de vaccination).

5.5.3. Présentation du plan de mise en œuvre bisannuel de la Résolution n° 29 de 2025 sur les vaccins et la vaccination

Le Conseil a pris note de la proposition concernant le cadre de mise en œuvre de la Résolution n° 29 sur les vaccins et la vaccination, adoptée lors de la 92e Session générale. Le Forum sur la santé animale 2025, dont le thème était « *Vaccins et vaccination vétérinaires : de la science à l'action – réflexions pour le changement* », a constitué une plateforme de dialogue réussie entre les Délégués de l'OMSA, les experts et les parties prenantes sur les contraintes pesant sur le développement et l'utilisation des vaccins dans les stratégies de prévention et de contrôle des maladies. Cette Résolution sera mise en œuvre par le biais d'un cadre couvrant la période comprise entre mai 2025 et mai 2027.

Le cadre de mise en œuvre a exposé les principaux résultats et livrables attendus, notamment les activités visant à améliorer la disponibilité et l'accès aux vaccins, à renforcer les cadres réglementaires et à aider les Membres de l'OMSA à intégrer la vaccination dans les stratégies nationales et mondiales de lutte contre les maladies.

Le Conseil a reconnu l'importance de la Résolution n° 29 et a souligné le rôle primordial de la vaccination dans la prévention des maladies animales, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la protection de la santé publique. Le Conseil a insisté sur les défis constants que posent l'accès aux vaccins et leur coût dans plusieurs



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

régions, soulignant qu'il convenait de veiller à ce que les considérations commerciales ne deviennent pas le facteur déterminant dans les décisions en matière de vaccination. Le Conseil a également reconnu la pertinence de relier ce plan aux cadres existants concernant l'approche « Une seule santé » et la résistance aux antimicrobiens.

La Présidente a souligné le succès du Forum sur la santé animale organisé par l'OMSA et a approuvé le cadre de mise en œuvre bisannuel, insistant sur l'importance de cette question et constatant que le Conseil suivrait sa mise en œuvre avec beaucoup d'intérêt.

6. EXAMEN DU PROJET DU 8^E PLAN STRATEGIQUE

La Présidente a ouvert la séance, dont le but était d'examiner le premier projet du 8e Plan stratégique de l'OMSA (le Plan), élaboré par le Secrétariat et soumis au Conseil pour examen. Elle a souligné que le Plan constituait un document essentiel pour l'Organisation et a invité les membres du Conseil à participer activement à la discussion.

Un aperçu des phases de développement et des prochaines étapes a été présenté en début de séance. Au cours des prochains mois, le Secrétariat intégrera les commentaires des différentes parties prenantes et élaborera une version finale du Plan, qui sera présentée au Conseil pour approbation lors de sa réunion de mars 2026, avant la 93e Session générale du mois de mai, où elle sera soumise à l'Assemblée pour adoption.

L'approche permettant d'estimer le coût de mise en œuvre du Plan a ensuite été exposée. Parmi les éléments clés, figuraient notamment la prise en compte des réflexions du Comité d'examen de la gouvernance (GRC) sur la gouvernance en matière de financement, les processus budgétaires en cours et le degré auquel le Plan sera utilisé pour plaider en faveur d'une augmentation des contributions statutaires et des financements. Une méthode de calcul possible reposerait sur les budgets annuels moyens, quelle que soit leur source, ainsi que sur une estimation des fonds supplémentaires nécessaires pour couvrir certaines initiatives prometteuses.

La séance s'est ensuite poursuivie par l'examen du projet de Plan, en commençant par l'Orientation n° 1 : « Élaborer des normes mondiales, adaptables et applicables à tous les Membres ». Parmi les différents points soulevés par les membres du Conseil, le premier concernait la faisabilité du renforcement du suivi de la mise en œuvre des normes. A ce sujet, la Directrice générale a précisé que l'objectif serait de multiplier les études de l'Observatoire. Le deuxième point concernait la définition du terme « tous » : en effet, il existe des disparités régionales et les Membres ayant des difficultés à mettre en œuvre les normes ne sont généralement pas ceux qui sont le plus impliqués dans leur processus d'élaboration. La Directrice générale a expliqué que, bien que l'intention fût de disposer de normes mondiales, l'objectif était d'identifier les obstacles à la mise en œuvre des normes au cours de leur élaboration pour leur prise en compte.

Les membres du Conseil ont également suggéré de renforcer le lien entre les normes (Orientation n° 1) et le renforcement des capacités des Membres (Orientation n° 2). La Directrice générale a souligné que l'Orientation n°1 portait sur les normes, car celles-ci constituaient l'activité principale de l'Organisation. Le Conseil a également soulevé la question des problématiques transversales, telles que le commerce illégal d'animaux sauvages. Enfin, la discussion a porté sur le rôle de l'OMSA dans la médiation des différends liés au commerce et sur ce que cela impliquerait dans le cadre du Plan. La Directrice générale a expliqué que l'objectif n'était pas que l'OMSA se charge d'arbitrer, mais qu'elle apporte un appui technique et joue un rôle de médiateur avant qu'un différend ne soit porté devant l'OMC.

Globalement, les membres du Conseil ont salué le caractère exhaustif de l'Orientation n° 2, « Donner aux Membres les moyens de mettre en place des systèmes solides en matière de santé et de bien-être des animaux et de santé publique vétérinaire ». Prenant note de la portée ambitieuse de cette Orientation, la nécessité d'une coordination efficace avec d'autres organisations a été soulignée. D'autres commentaires portaient sur le renforcement des Commissions régionales et sur les implications de la poursuite éventuelle du programme GBADs (« *Global Burden of Animal Diseases* » - Impact mondial des maladies animales). La Directrice générale a expliqué que l'idée était de reprendre là où le GBADs s'était arrêté et de développer un outil qui serait plus facile à utiliser pour les Membres.



L'utilisation des termes « donner les moyens ¹ » dans le titre de l'orientation a été discutée, soulignant que cette expression était également synonyme en anglais de « s'approprier ».

La question a été soulevée de savoir si le programme PVS concernait uniquement les évaluations ou également l'appui au renforcement des capacités. La Directrice générale a précisé que les évaluations PVS permettaient d'identifier les besoins en renforcement des capacités, ceci permettant à l'OMSA de concevoir des activités « sur mesure » dans ce domaine. La Directrice générale a souligné qu'une initiative majeure dans le cadre de l'Orientation n° 2 pourrait être la production de rapports de situation épidémiologique au niveau régional, mais que cela nécessitait des effectifs et des financements.

La Présidente du Conseil a favorablement accueilli l'Orientation n° 3, intitulée « Positionner la santé animale au cœur de la lutte contre les défis mondiaux ». Dans l'ensemble, cette orientation a été bien accueillie, moyennant quelques suggestions d'ajustements. La première était d'inclure des exemples spécifiques sur les liens entre la santé animale et les questions sociétales, telles que le renforcement des moyens des femmes, la sécurité alimentaire, l'équité ou l'égalité des genres. La place de « Une seule santé » dans cette orientation a également fait l'objet de discussions. Il a été conclu de la mettre légèrement plus en avant, en reconnaissant sa valeur comme outil de plaidoyer, tout en maintenant l'accent sur la mission principale de l'OMSA, à savoir la santé animale.

La discussion s'est ensuite portée sur les Leviers, en commençant par le Levier n° 1 : « Gouvernance et partenariats pour la durabilité ». Il a été suggéré notamment de préciser les principes de bonne gouvernance (tels qu'ils sont énoncés dans la section « Principes directeurs » du Plan). En ce qui concerne la gouvernance du financement, les membres du Conseil ont demandé des précisions sur ce qui serait attendu des Membres en matière de financement du Plan, d'autant plus que celui-ci « renforce » les missions fondamentales de l'OMSA et que le contexte financier est complexe. Le Dr François Caya a indiqué que le GRC commencerait bientôt à travailler sur la gouvernance financière, ce qui permettrait également de clarifier cet aspect du Plan.

Le Levier n° 2, « Leadership en matière de données sur la santé animale », a été bien accueilli par le Conseil. La recommandation générale était de le rendre plus attrayant pour les Membres. Pour ce faire, il a été suggéré notamment de faire explicitement référence au renforcement des capacités, de proposer des idées sur la manière dont l'OMSA pourrait encourager les Membres à soumettre des données sur la surveillance et de donner des exemples d'outils d'information illustrant la valeur ajoutée des données fournies par les Membres à l'OMSA.

Les membres du Conseil ont constaté l'importance du Levier n° 3, « Les personnes au cœur de l'OMSA », mais l'ont perçu comme étant axé sur le personnel et se sont demandé s'il convenait de le remanier. Ils ont débattu pour savoir comment faire passer au mieux le message sur l'importance d'avoir un personnel motivé, performant et inclusif, sur les responsabilités de l'OMSA et sur la manière de rendre l'Organisation attractive, tout en reformulant cette section. La Directrice générale a souligné combien il importait de disposer de processus de ressources humaines en place et de mettre en œuvre le concept « Une seule OMSA », c'est-à-dire améliorer l'équité entre les Régions et le Siège. La Présidente du Conseil a souligné l'importance de la motivation du personnel.

Deux remarques ont été formulées concernant le Levier n° 4 : « Performance et redevabilité ». La première concernait la portée que le Plan entend donner à la Stratégie de genre et la pertinence qu'il y aurait plutôt à l'intégrer au sein du Plan (par exemple, en établissant un lien entre PVS et genre). La Directrice générale a expliqué qu'elle couvrirait à la fois les aspects internes et externes (dans le travail et au travail). La seconde était de savoir si la Stratégie devait faire référence à la redevabilité des instances de gouvernance et des Délégués, outre la redevabilité de l'OMSA envers les parties prenantes.

La dernière partie de la séance a été consacrée à la mission, à la vision, aux valeurs et aux principes directeurs énoncés dans le projet de Plan. Les membres du Conseil ont suggéré de remplacer le terme « revendiquer » par « affirmer » dans la déclaration de vision : « [revendiquer] le leadership de l'OMSA et le rôle essentiel de la santé et du bien-être des animaux dans la résolution des défis mondiaux », de retirer « transparence » de « bonne gouvernance » en tant que principe fondamental de l'Organisation et d'intégrer dans la vision une référence à la collaboration. Enfin, le Conseil a suggéré de simplifier et de clarifier la première section du Plan intitulé « Résumé du 8e Plan stratégique » et d'expliquer comment les différents niveaux sont liés les uns aux autres.

¹ NdT : “empower” en anglais



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

La Directrice générale a remercié les membres du Conseil pour leurs commentaires et les a invités à en adresser d'autres par écrit au cours de la semaine suivante. La Présidente du Conseil a conclu en remerciant également le Conseil pour sa participation proactive à ces discussions.

7. PLAIDOYER À L'OMSA – UNE APPROCHE CONSOLIDÉE

M. Pierre-Emmanuel Canggih a présenté au Conseil l'approche consolidée de l'OMSA en matière de plaidoyer et de communication, conformément aux priorités de la Directrice générale pour accroître la visibilité de l'OMSA, renforcer les Services vétérinaires et moderniser l'Organisation. Il a souligné le besoin croissant d'une communication et d'un plaidoyer stratégiques et cohérents pour relever les défis grandissants auxquels sont confrontés la communauté de la santé animale et son système. Il a notamment évoqué l'alignement sur le 8e Plan stratégique, la mise en œuvre de la stratégie de communication mondiale s'adressant à de multiples publics (des décideurs politiques et des bailleurs de fonds aux professionnels et au grand public), et le besoin d'un cadre mondial de plaidoyer englobant la communication politique, financière, technique, publique et interne.

D'ailleurs, cette approche a aussi mis l'accent sur la coordination des priorités et des feuilles de route semestrielles par le Comité stratégique de l'OMSA sur le plaidoyer et la communication (SCAC) pour garantir que les messages et les actions soient bien adaptés et aient un impact à l'échelle mondiale et locale. Parmi les actions proposées à impact rapide, figuraient le renforcement de la présence de l'OMSA dans les Forums internationaux de haut niveau et l'implication de l'OMSA auprès des ministres aux niveaux national et régional, des ambassadeurs à Paris et d'autres Organisations internationales. Ont également été mentionnés la création d'un calendrier institutionnel et l'appui renforcé aux Délégués pour un plaidoyer national efficace.

Les membres du Conseil ont également été informés des prochaines étapes de la stratégie de communication de l'OMSA. Celle-ci comprend notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer alignée sur le 8e Plan stratégique, la poursuite du dialogue entre les équipes afin de garantir que les rôles de la communication et du plaidoyer soient pleinement compris, et le renforcement de la communication interne de l'OMSA. Cette approche globale a été conçue pour positionner encore plus fermement l'Organisation comme un acteur central de la santé mondiale, en démontrant sa valeur aux membres de l'OMSA, aux parties prenantes et à différents publics.

8. NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'OMSA – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

La Directrice générale a présenté au Conseil le nouvel organigramme, qui prévoit la création d'une nouvelle Direction sous la responsabilité du Dr Baba Soumaré.

Les axes de travail lancés depuis août 2025 ont été présentés au Conseil. Ils comprennent notamment la révision de la délégation des responsabilités, en particulier la délégation du pouvoir de signature, et le renforcement de la coordination interfonctionnelle par le biais de comités interservices. La Directrice générale a ensuite expliqué que les objectifs pour début 2026 étaient d'aboutir à une structure fonctionnelle et hiérarchique finalisée, à des comités interservices opérationnels dotés de mandats clairs et à des processus de validation harmonisés à tous les niveaux.

Elle a informé le Conseil que le Comité exécutif (COMEX) avait préalablement identifié certains domaines pouvant faire l'objet d'améliorations structurelles et que les membres du COMEX menaient actuellement des consultations internes. Elle a ajouté que la réunion du Comité de direction élargi prévue en novembre comprendrait une session collaborative visant à finaliser les cadres structurels et procéduraux, animée par un consultant externe.

Le Conseil a félicité la Directrice générale et a qualifié cette structure d'adéquate.

9. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONNELLES

9.1. Progrès réalisés dans le cadre de l'approche partenariale de l'OMSA

Le Dr Caya a présenté un point complet sur la situation actuelle des accords de coopération institutionnels et des partenariats public-privé (PPP), leur alignement sur les objectifs du Plan stratégique et leur lien avec les discussions menées dans le cadre du Comité d'examen de la gouvernance. Il a souligné les besoins de l'Organisation en termes



de ressources humaines et matérielles afin d'assurer un examen et un suivi adéquats des nombreux accords de coopération existants, tant du point de vue de leurs fondements juridiques et de leur contenu technique que de leur contribution aux activités et au mandat global de l'Organisation.

Le Dr Caya a exposé le cadre juridique régissant les accords de coopération et a évoqué certaines dispositions spécifiques soulignant l'importance des partenariats pour la mise en œuvre du mandat de l'OMSA.

Plusieurs défis ont été identifiés dans les processus réguliers de suivi, d'évaluation et d'approbation des nombreux accords de coopération. Compte tenu de l'importance de cette question, celle-ci a été intégrée comme l'un des leviers du 8e Plan stratégique en cours d'élaboration. Le GRC a examiné le rapport des consultants (Recommandation n°8) concernant les relations avec d'autres organisations et entités internationales en juillet 2025. Le GRC a reconnu l'importance stratégique de la conclusion d'accords à long terme et à durée déterminée, et a soutenu l'adoption d'une approche par niveau de risque pour le processus d'approbation de l'OMSA en vue de la conclusion d'accords de coopération.

Il a été souligné que le Secrétariat travaillait activement à l'élaboration d'un nouveau cadre pour les PPP afin de respecter le mandat de la Résolution n° 5 (92e Session générale), ainsi qu'à la réactivation de la Taskforce sur les partenariats de l'OMSA avec l'arrivée d'un conseiller principal dédié à la gouvernance et aux partenariats, placé sous la supervision du Dr Caya.

Le Conseil a fait part de son vif intérêt à l'égard de cette question et a souligné l'importance de la collaboration multilatérale dans le contexte mondial actuel. Il s'est montré particulièrement intéressé par le nombre et les types d'accords de coopération, qu'ils soient interinstitutionnels ou susceptibles d'être conclus avec des organisations sectorielles, ainsi que par la collaboration public-privé comme moyen de renforcer la mise en œuvre pratique des normes et stratégies de l'OMSA. Les membres du Conseil ont toutefois noté qu'il existait un grand nombre d'accords de coopération et ont suggéré de les évaluer afin de se concentrer sur les plus pertinents. Il a été jugé nécessaire de procéder à un examen complet, à une catégorisation et à une analyse des risques et bénéfices des accords existants, en donnant la priorité à ceux susceptibles de contribuer le plus favorablement à la réalisation du mandat et des stratégies de l'Organisation.

La Directrice générale a souligné l'importance de la coopération et la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les Organisations internationales comme avec le secteur privé, en envisageant notamment la possibilité de créer des forums ou des plateformes pour formaliser les discussions, les consultations et le travail collaboratif sur les normes et stratégies de l'OMSA et leur mise en œuvre pratique, dans le cadre du 8e Plan stratégique.

9.2. Examen à mi-année des dépenses budgétaires 2025

Mme Marie Alizon a présenté un bilan de l'exécution budgétaire de l'OMSA au 31 août 2025. A cette date, 65% du budget annuel ont été engagés, avec une nette amélioration des délais de paiement et une meilleure traçabilité financière grâce à l'outil Procure-to-Pay (P2P). Cet outil de suivi budgétaire et de traitements des achats jusqu'à la facture, est bien adopté par les équipes financières et techniques, bien que le suivi budgétaire des activités programmées reste à renforcer. Le développement du module « projets » constitue la prochaine étape importante pour améliorer la visibilité et le pilotage des projets du Fonds mondial. P2P devra être adapté aux besoins locaux des Représentations régionales et sous-régionales.

Sur le plan des ressources humaines, elle a signalé que la situation s'est améliorée après une période de sous-effectif avec de nouveaux recrutements et le lancement du Système d'information sur les ressources humaines (SIRH).

En matière de gestion des risques, elle a recommandé la mise en place de provisions dédiées, notamment pour des contextes spécifiques tels que le Mali et le Liban.

Elle a souligné que le dialogue budgétaire 2025, mené au sein de chaque service, a permis de consolider la coordination des équipes et de mettre en évidence la nécessité de renforcer les provisions de risque et de contingence.



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Enfin, elle a informé le Conseil du départ à la retraite du vérificateur externe, voté à la précédente Session générale, en mai 2025. Des solutions appropriées pour le prochain audit seront proposées.

Aux questions posées par les membres du Conseil, Mme Alizon a expliqué qu'elle n'avait pas identifié d'imprévu sur le dernier trimestre 2025 concernant le Budget général au moment des réunions de dialogue budgétaire avec les équipes concernées. Cependant, elle a souligné l'importance des provisions à constituer afin de prendre en compte les éventuels risques relatifs à l'activité de l'Organisation. Par ailleurs, Mme Tagliaro a rappelé que le Budget général serait impacté si certaines activités du Fonds mondial étaient retardées.

Mme Alizon a souligné les efforts réalisés en matière d'amélioration des retards de paiement des fournisseurs, experts et personnels, et a mentionné l'importance de la charge de travail de l'équipe comptable qui gère plus de 60 000 écritures par an avec un effectif instable autour de quatre personnes au lieu des six nécessaires en début d'année. Cette amélioration a été rendue possible par le recours à des personnels intérimaires et à la stabilisation de l'effectif comptable par le recrutement d'une des intérimaires lors de ce second semestre. Par ailleurs, l'amélioration des délais de paiement est également liée à l'appropriation par les équipes techniques de P2P. Cet outil permet également de s'assurer que la dépense envisagée a bien été prévue et d'opérer des arbitrages le cas échéant.

En réponse à l'observation relative à la précarité des contrats des collaborateurs au sein de l'Organisation, Mme Alizon a bien noté ce sujet, qu'il est nécessaire de fidéliser davantage les personnels qualifiés afin d'arriver à plus de stabilité avec des activités d'intégration, de formation continue en tenant compte aussi des contraintes imposées par les contrats des bailleurs de fonds.

Le Conseil s'est félicité du suivi de l'engagement de la dépense cette année, et a souligné l'importance de la mise en place du dialogue de gestion permettant de s'assurer de l'opportunité de la dépense, de sa tracabilité et de son arbitrage. La mise en place de P2P en 2024 tient donc ses promesses.

La Présidente a remercié Mme Alizon pour la qualité et la transparence de sa présentation, en soulignant l'importance du suivi de l'exécution budgétaire.

9.3. Point sur l'étude immobilière des locaux du Siège

Mme Alizon a présenté le point relatif à l'étude immobilière du Siège de l'OMSA et a rappelé que la Direction de l'administration menait une étude comparative des différentes options immobilières.

Cinq scénarios ont été élaborés afin d'éclairer la prise de décision de l'Organisation. Parmi ceux-ci, il a été proposé d'en retenir trois pour un examen approfondi. Les deux scénarios écartés prévoyaient la cession des actifs immobiliers de l'Organisation et une relocalisation dans des locaux loués ; ces options auraient considérablement affaibli le bilan de l'Organisation et comporté des risques importants à long terme pour sa solidité financière.

En conséquence, les trois scénarios restants, concernant la rénovation ou le déménagement du Siège de l'Organisation étaient à l'étude. Mme Alizon a souligné l'importance de faire concorder ce projet avec le Plan stratégique, ainsi que la nécessité de rassurer les membres du Conseil quant à la justification et à la viabilité financière du projet.

Le Conseil a discuté de la nécessité de remédier au manque d'espaces ergonomiques et sociaux dans les locaux actuels, ainsi que de s'adapter aux nouvelles modalités de travail, notamment le télétravail et la mise en place éventuelle de modèles de "flex office". Le Conseil a constaté le déficit technique majeur des bâtiments, estimé à six millions d'euros, et du taux d'occupation actuel s'élevant à 0,7.

Mme Alizon a présenté les options de financement et a reconnu que tous les scénarios nécessiteraient de recourir à un emprunt. Elle a précisé que l'OMSA disposait d'une capacité d'emprunt élevée. La Directrice générale a souligné que l'évolution des besoins identifiés au cours de l'étude exigeait un ajustement progressif des critères décisionnels.



Plusieurs membres du Conseil ont indiqué préférer le scénario 2, qui prévoit l'acquisition éventuelle d'un bâtiment de taille modeste situé à proximité du bâtiment du Siège et la réalisation de travaux structurels. Il a été observé que si cette acquisition s'avérait impossible, le scénario 1 (prévoyant des travaux structurels dans les locaux actuels) pourrait demeurer une alternative viable. Les membres du Conseil ont également souligné la nécessité de préparer un solide dossier de communication et de justification avant de soumettre le projet à l'approbation du Conseil.

Les membres du Conseil ont remarqué que les effectifs de l'Organisation avaient considérablement augmenté au cours des dix dernières années, alors que les locaux n'avaient pas évolué en conséquence. Ils ont souligné l'importance d'adapter les espaces de travail à la taille actuelle de l'Organisation et à la vision des Membres concernant le développement des activités.

La Directrice générale a approuvé la préférence exprimée pour le scénario 2 et a réaffirmé la nécessité de recourir à un emprunt, quel que soit le scénario retenu. Elle a demandé que le prochain point d'étape présenté au Conseil comporte une diapositive illustrant l'évolution des effectifs. Sous réserve de la possibilité d'acquérir l'immeuble situé au 14 rue de Prony (cour arrière), la présentation à l'Assemblée mondiale des Délégués pourrait avoir lieu en 2026 ou, à défaut, en 2027.

Mme Alizon a rappelé au Conseil les obligations réglementaires imposant à l'Organisation de mettre ses installations en conformité dans un délai de trois ans. Le calendrier de chaque scénario a été considéré comme étant un facteur clé dans le processus décisionnel. Elle a également indiqué qu'une provision serait inscrite en fin d'exercice afin de financer les travaux de mise en conformité nécessaires exposés dans le présent rapport.

Dans ses remarques finales, la Présidente a reconnu que le Conseil était conscient de l'importance stratégique de ce projet et du besoin absolu de commencer les travaux de mise en conformité dans le délai de trois ans. Elle a souligné l'importance de la transparence et a formé le vœu que le projet n'entraîne pas d'augmentation des contributions statutaires des Membres. Elle a également reconnu le caractère émotionnel de cette décision pour les Délégués de l'OMSA qui sont attachés aux locaux actuels du Siège. La Présidente a demandé que le Conseil soit régulièrement informé de l'avancement du projet et qu'une étude détaillée soit présentée avant toute proposition d'adoption formelle.

9.4. Stratégie de mobilisation des ressources pour le Budget général de l'OMSA

Mme Tagliaro a présenté le document d'information décrivant le projet d'approche de l'OMSA pour la mobilisation des ressources destinées au Budget général.

La Présidente ayant donné la parole au Conseil, ce dernier a fait part de son appui à ce projet d'approche. Il a souligné combien il était important d'améliorer la transparence et de tirer parti des réseaux diplomatiques de l'Organisation. L'accent a également été mis sur le besoin de renforcer le plaidoyer en faveur des activités de l'OMSA et de l'utilisation des fonds, tout en améliorant les circuits de communication afin de produire un impact maximal.

Le Conseil a réaffirmé que la viabilité financière demeurait une question cruciale pour l'Organisation comme pour ses Membres. Le Conseil a approuvé les actions proposées, mais a fait remarquer que de nombreux Délégués de l'OMSA n'étaient pas en mesure de prendre des décisions relatives à l'augmentation des contributions statutaires. Il a donc été souligné qu'il était essentiel de renforcer les relations avec les ministres, notamment ceux chargés des finances, et avec les représentants diplomatiques. Le Conseil a réitéré la nécessité d'élaborer un modèle de contribution plus juste et s'est également félicité des travaux en cours du Comité d'examen de la gouvernance en vue de renforcer le cadre de gouvernance financière de l'OMSA.

Le Conseil a appelé à prendre des mesures pour préserver l'indépendance du Budget général, reconnaissant qu'il était influencé par un certain nombre de facteurs internes et externes. Sur la base de l'expérience acquise en matière d'arriérés au niveau national de certains Membres, le Conseil a encouragé les Membres de l'OMSA confrontés à de telles difficultés à plaider activement en faveur du paiement ponctuel des contributions statutaires en impliquant leurs ministres et en insistant sur la valeur du travail de l'OMSA. Le Conseil a par ailleurs suggéré que l'OMSA améliore sa communication sur les avantages qu'elle représente pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.



Le Conseil a constaté avec surprise que plusieurs Membres au PIB agricole élevé, et dont les exportations d'animaux et de produits d'origine animale sont conséquentes, contribuaient relativement peu au Budget général. Le Conseil a déclaré être favorable à ce que cette question soit abordée lors de futures réunions régionales afin de garantir que le soutien financier des Membres de l'OMSA reflète les avantages qu'ils en tirent, notamment en matière de commerce et de santé animale.

Certains membres du Conseil ont indiqué faire un point régulier avec les Membres régionaux après chaque réunion du Conseil et se sont déclarés prêts à introduire ce thème dans leurs discussions. Ils ont indiqué que cette pratique avait été initiée par les membres du Conseil de leur région et qu'il pourrait s'avérer utile de la poursuivre. Le Conseil a également plaidé en faveur d'une plus grande transparence afin d'aider les Membres de l'OMSA à mieux comprendre la situation financière de l'OMSA et leur permettre de plaider au niveau national en faveur de contributions statutaires respectant le principe de solidarité de l'Organisation.

Pour conclure, la Présidente a souligné la nécessité de faire de la sensibilisation une priorité. Elle a rappelé au Conseil que de nombreux ministres ignoraient encore tout de l'OMSA, ce qui défavorisait l'Organisation par rapport à d'autres instances internationales. S'appuyant sur sa propre expérience dans la défense des demandes budgétaires de l'OMSA, elle a encouragé le Secrétariat à élaborer des supports et des outils pratiques pour aider les Délégués lors de leurs discussions au niveau national. Elle a souligné l'importance de communiquer sur les risques liés à l'inégalité au niveau des contributions statutaires comme sur les différentes options envisageables en termes de soutien financier, notamment l'augmentation des catégories de contributions statutaires, le versement de contributions extraordinaires ou la contribution au Fonds mondial de l'OMSA. Elle a également insisté sur le fait qu'il était essentiel d'impliquer les ambassades pour obtenir des résultats efficaces en matière de plaidoyer.

La Directrice générale a indiqué qu'elle s'était investie dans la mise en œuvre d'un plan de recouvrement des arriérés et a souligné combien il était important de saisir chaque occasion de s'impliquer auprès des ministres et responsables de haut niveau afin de renforcer la viabilité financière de l'OMSA. Elle a annoncé vouloir poursuivre ces efforts en étroite collaboration avec le Conseil.

10. QUESTIONS TECHNIQUES

10.1. Approbation de la nomination d'experts remplaçants dans les Laboratoires de référence de l'OMSA

Le Conseil a été informé des résultats de l'évaluation par les Commissions spécialisées des dossiers de candidature des Centres de référence lors de leur réunion de septembre 2025 et de la proposition de remplacement d'experts.

Le Conseil a examiné et approuvé les candidatures d'un Laboratoire de référence et a approuvé à titre provisoire celle d'un Centre collaborateur, dans l'attente de l'avis de la Commission régionale. Au nom de l'Assemblée, le Conseil a également approuvé le remplacement d'experts de six Laboratoires de référence existants. Il a en outre pris note des Centres de référence et des experts dont les candidatures avaient été rejetées par les Commissions spécialisées.

Le Conseil a réaffirmé que le processus de consultation devrait être adapté afin d'inclure l'avis de la Commission régionale avant l'examen par le Conseil, celle-ci ayant une compréhension plus précise des contextes régionaux. Le Conseil a noté que cette adaptation ne modifierait en rien son rôle clé dans la garantie d'une répartition équilibrée de l'expertise à l'échelle mondiale.

La Présidente a remercié le Secrétariat pour le travail accompli dans le maintien du réseau des Centres de référence et a demandé que les futures candidatures pour les Centres collaborateurs soient d'abord examinées et approuvées par la Commission régionale compétente avant d'être soumises au Conseil. Elle a également souligné l'importance de communiquer de manière diplomatique et concise avec les candidats au statut de Centre de référence, tout en veillant à ce que des rapports d'évaluation détaillés restent disponibles à la demande.



10.2. Point sur l'Observatoire

Le Conseil a été informé par la Dre Caroline Paquier et Mme Ieda des progrès réalisés depuis 2023 dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'OMSA. Les deux principaux livrables de l'Observatoire étaient le rapport de suivi et les études thématiques. La publication du deuxième rapport de suivi a été programmée pour l'automne 2025, après la publication des résumés en mai. Il a été relevé que les indicateurs de suivi étaient largement contextuels, visant à établir des bases de référence pour la mise en œuvre des normes de l'OMSA par les Membres.

Trois thèmes ont été abordés à ce jour : le zonage, le bien-être des animaux pendant le transport et la compartimentation. L'étude sur la compartimentation avait récemment débuté : un questionnaire a été diffusé à tous les Membres et un travail de collaboration avait été entamé avec le secteur privé.

La Dre Paquier et Mme Ieda ont également informé le Conseil des projets de lancement d'une plateforme numérique visant à faciliter l'accès à ses résultats, comprenant notamment une interface sécurisée pour les indicateurs au niveau des Membres. Le Comité de pilotage de l'Observatoire devrait valider prochainement les prochains thèmes des études, et le Conseil sera informé de ces choix.

La Dre Paquier et Mme Ieda ont expliqué que les recommandations découlant des résultats de l'Observatoire visaient à orienter les actions des Membres de l'OMSA et à étayer la planification stratégique de l'Organisation. Ces recommandations ont également contribué à l'élaboration du 8e Plan stratégique de l'Organisation et ont été intégrées dans les programmes de travail des différents services.

Le Conseil a discuté de la désignation éventuelle d'un Point focal Observatoire pour que le zonage et la compartimentation soient mieux compris, en particulier dans les environnements à faibles revenus. La Directrice générale a fait remarquer que le prochain Forum sur le zonage, organisé à Paris en décembre avec le soutien de la France et de l'Union européenne, offrira aux Membres de l'OMSA l'occasion d'échanger sur leurs expériences. Elle a ajouté que l'organisation éventuelle d'une Conférence mondiale consacrée au zonage et à la compartimentation était à l'étude. Concernant la proposition de création d'un nouveau Point focal, la Directrice générale a rappelé qu'il fallait d'abord renforcer l'appui aux huit Points focaux existants, compte tenu des répercussions financières que représenterait l'extension du réseau. La Présidente a confirmé que toute décision à ce sujet nécessitait une discussion spécifique.

Le Conseil a également discuté de la participation des Membres de l'OMSA aux questionnaires de l'Observatoire. La Dre Paquier et Mme Ieda ont mentionné que les taux de réponse précédents se situaient entre 50 et 65 % et se sont félicités du soutien continu apporté pour renforcer la participation.

Pour conclure, les membres du Conseil ont estimé que l'Observatoire constituait un mécanisme précieux pour appuyer la mise en œuvre des normes de l'OMSA par ses Membres.

10.3. Participation de l'OMSA aux activités liées à Une seule santé

10.3.1. Suites de la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens

Le Conseil a reçu un point d'étape sur les derniers progrès de la mise en œuvre de la Déclaration politique sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), en particulier concernant les quatre (4) engagements spécifiques relatifs à la santé animale figurant dans la résolution A/RES/79/2 des Nations Unies, qui a adopté la Déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens organisée en 2024. Ce point d'étape fait état des mesures prises par l'OMSA, ses Membres et les parties prenantes majeures.

Le Conseil a également été informé des efforts actuellement déployés pour réduire de manière significative la quantité d'antimicrobiens utilisés à l'échelle mondiale dans les systèmes agroalimentaires, la tendance semblant rester stable sur les trois derniers cycles de collecte de données. Les membres du Conseil ont été remerciés pour leur engagement constant à transmettre des informations à la base de données mondiale de l'OMSA, ANIMUSE ; il leur a également été rappelé l'importance de l'utilisation des résultats du rapport de la série EcoAMR, qui décrit des effets positifs sur le produit intérieur brut mondial si une réduction de 30% était obtenue au niveau mondial d'ici 2030.



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Le Conseil a noté l'absence préoccupante de progrès dans l'élimination progressive de l'utilisation des antimicrobiens comme promoteurs de croissance, le nombre de Membres signalant encore un tel usage n'ayant pas changé depuis 2017. Parallèlement, le Conseil a été informé de la prochaine mise à jour de la liste de l'OMSA des maladies prioritaires pour lesquelles les vaccins pourraient réduire l'utilisation des antimicrobiens, conformément aux recommandations de la Résolution n° 29 adoptée lors de la 92e Session générale.

Dans la mesure où, globalement, les Membres étaient peu au fait de cette déclaration politique, les membres du Conseil ont été chargés d'en faire la promotion dans leurs régions respectives. Il a été également rappelé aux membres du Conseil qu'un document spécifique de quatre pages était à leur disposition, résumant les principaux résultats que les Services vétérinaires devaient prendre en compte et mettre en œuvre en tant que contributions essentielles pour garantir que cet effort mondial se concrétise par des résultats fructueux.

Par ailleurs, le Conseil a également été informé du Plan d'action mondial (GAP) sur la RAM d'ici 2026, qui constitue un engagement majeur confié aux organisations de la Quadripartite. Les membres du Conseil ont pris note de la procédure en cours, qui conduira à une consultation des Membres de l'OMSA sur le texte révisé entre mi-octobre et mi-novembre, afin qu'une version finale du GAP révisé soit présentée au Conseil lors de sa réunion de mars 2026. Cette présentation précédera celle qui sera soumise aux Membres de l'OMSA pour adoption lors de la 93e Session générale.

Enfin, le Conseil a été informé des progrès accomplis par les organisations de la Quadripartite dans la mise en place du Groupe indépendant d'experts pour l'action contre la résistance aux antimicrobiens (IPEA), qui sera officiellement lancé le 10 décembre, en marge de la septième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui se tiendra à Nairobi, au Kenya.

Le Conseil a salué les points d'étape présentés, tout en formulant certaines préoccupations quant à une certaine inégalité en termes de visibilité et d'importance accordée à la question dans les différents secteurs, comme cela a été observé dans une région en particulier. Le Secrétariat a reconnu que même si la coordination au niveau mondial fonctionnait parfaitement, il restait encore des efforts à accomplir pour mettre à niveau les mécanismes de coordination régionaux et nationaux.

Le Conseil a remercié le Secrétariat pour les documents de synthèse produits afin de faciliter la mise en œuvre de la déclaration politique sur la RAM.

La Directrice générale a informé les membres du Conseil de la prochaine réunion interministérielle sur la RAM prévue au Nigeria les 29 et 30 juin 2026, les encourageant à se mobiliser auprès de leurs ministères respectifs pour garantir le succès de cet événement multisectoriel. La Directrice générale a également fait part de ses préoccupations quant aux difficultés à maintenir le soutien financier aux activités liées à la RAM, ce qui pourrait entraîner l'arrêt brutal d'activités majeures telles que la base de données mondiale ANIMUSE de l'OMSA, la mise à jour des normes internationales relatives à la RAM et la mise à jour de la liste des maladies prioritaires de l'OMSA pour lesquelles les vaccins pourraient réduire l'utilisation des antimicrobiens.

La Présidente a encouragé les membres du Conseil à faire la promotion de la lutte contre la RAM, invitant l'OMSA à explorer et proposer des alternatives afin de mieux identifier les messages reçus nécessitant une action prioritaire de la part des Délégués de l'OMSA.

10.3.2. Accord sur les pandémies et activités connexes

La Dre Wannous a présenté au Conseil un point sur les efforts fructueux déployés par l'OMSA pour veiller à ce que le concept « Une seule santé » et la prévention occupent une place de choix dans l'Accord sur les pandémies, soulignant les dispositions de ces articles, les obligations des Parties et les implications sur la santé animale et les Services vétérinaires. L'Accord sur les pandémies rend la santé animale indissociable de la prévention des pandémies. Les Services vétérinaires figurent parmi les acteurs en première ligne dans les domaines de la surveillance, de la prévention de la propagation des zoonoses, de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et de la mise en œuvre des politiques « Une seule santé », ce qui nécessite une meilleure intégration avec les systèmes de santé humaine et environnementale. Il faut également investir davantage dans les infrastructures vétérinaires (laboratoires, systèmes de surveillance, informatique) et renforcer le développement des effectifs vétérinaires en les dotant de compétences multisectorielles.



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

Le Conseil a relevé les efforts continus déployés par l'OMSA pour assurer le suivi des négociations en cours concernant l'instrument sur l'accès aux agents pathogènes et le partage des avantages (PABS), dont la finalisation était indispensable avant que l'Accord puisse être ouvert à la ratification par les pays.

La Dre Wannous a également présenté au Conseil les principales réalisations et les priorités stratégiques de l'équipe Une seule santé, notamment la collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ESA).

Le Conseil a salué les efforts continus visant à intégrer les principes « Une seule santé » dans les normes et stratégies de l'OMSA. Il a été proposé de mettre en œuvre en 2026 une étude thématique de l'Observatoire sur l'intégration du concept « Une seule santé » dans les normes.

Les discussions ont fait ressortir l'importance d'une communication efficace et de la transposition des résultats aux niveaux nationaux, ainsi que la nécessité de connecter les initiatives mondiales à la mise en œuvre au niveau national, en insistant sur une coordination étroite entre les secteurs et menée par les gouvernements.

En outre, le Conseil a relevé le potentiel d'une collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en particulier dans les domaines du diagnostic et de la santé publique dans la région des Amériques.

Les principales avancées concernant les travaux à venir dans le domaine Une seule santé ont également été présentées au Conseil. Celles-ci comprenaient notamment l'intégration des priorités Une seule santé dans le 8e Plan stratégique de l'OMSA (2027-2031), l'élaboration d'un document de position de l'OMSA sur le changement climatique et la santé animale, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre de l'étude thématique de l'Observatoire sur les normes Une seule santé. Plusieurs événements Une seule santé à venir ont également été évoqués, tels que la Conférence de l'OMSA sur la réduction des menaces biologiques en octobre 2025, les célébrations de la Journée internationale Une seule santé en novembre 2025 et les ateliers régionaux Une seule santé destinés à mettre en œuvre le Plan d'action conjoint (PAC) Une seule santé. Parmi les autres événements à venir figuraient également une table ronde des bailleurs de fonds visant à mobiliser des investissements ciblés au profit d'Une seule santé et une mobilisation active dans les grands Forums internationaux, notamment la COP30 au Brésil, la réunion des ministres de l'Agriculture du G20, l'UNEA et le Sommet français Une seule santé 2026, afin de faire en sorte qu'Une seule santé reste visible dans l'agenda politique mondial.

10.3.3. Point sur la Quadripartite

La Dre Wannous a présenté au Conseil un état des activités de la Quadripartite. Concernant les travaux scientifiques et politiques, la présentation a insisté sur le rôle du Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé et du Groupe de travail conjoint sur la formation Une seule santé (JOHLT) en vue de promouvoir la gouvernance et la mise en œuvre d'Une seule santé par la production de données probantes et de recommandations à la Quadripartite.

Le Conseil a été informé que l'OMSA était déterminée à garantir que les Membres aient accès aux outils et aux cadres Une seule santé et qu'elle collaborait avec les partenaires de la Quadripartite afin de mettre au point une boîte à outils Une seule santé complète permettant de répondre aux besoins spécifiques des pays et des régions en termes de mise en œuvre.

10.4. Point sur les activités du Cadre mondial sur les maladies animales transfrontalières

Le Dr Soumaré a présenté ce thème en soulignant l'importance de la collaboration avec la FAO au sein du Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs), certains défis institutionnels et la nécessité de mettre les attentes en adéquation avec ce qui est réalisable. Un aperçu du dispositif GF-TADs et de ses récentes évolutions a été présenté, et le Conseil a été informé qu'une évaluation du dispositif serait menée conjointement à la suite d'une proposition émanant de la FAO. La nécessité de disposer de sources de financement diversifiées pour apporter un soutien aux Membres indépendamment des priorités des bailleurs de fonds quant aux pays d'intervention a également été soulignée.

Le Conseil a fait part de son avis sur l'utilité de la coordination du GF-TADs et sur les marges d'amélioration possibles, notamment pour éviter que les tensions ne détournent les partenaires des principaux objectifs consistant à aider les Membres à contrôler les maladies. Le Conseil s'est interrogé sur l'indépendance de l'évaluation et a



recommandé que l'OMSA soit pleinement associée au processus d'évaluation, tout en attendant avec intérêt d'être informé des résultats.

11. POINT SUR LE COMITE D'EXAMEN DE LA GOUVERNANCE

11.1. Point sur les activités du GRC

Le Dr Botlhe Modisane, Président du Comité d'examen de la gouvernance (GRC) et Délégué de l'Afrique du Sud auprès de l'OMSA, a fait le point sur les travaux du GRC. Il a souligné que l'Assemblée avait adopté la Résolution n° 5 (2025) lors de la 92^e Session générale en mai 2025, qui, associée à la Résolution n° 12 (2024) de l'Assemblée et au rapport préparé par des consultants externes², a posé les bases d'un ensemble complet de réformes de la gouvernance qui sera examiné et décidé par l'Assemblée lors de la Session générale de mai 2026. Depuis la dernière réunion du Conseil, le GRC s'est réuni à trois reprises, au cours desquelles il a examiné et formulé des recommandations sur divers aspects de la gouvernance technique, institutionnelle et régionale. Les thèmes discutés comprenaient la clarification des rôles de l'Assemblée, du Conseil, des Commissions régionales et de la Directrice générale, ainsi que la création et l'organisation des Commissions spécialisées, des Groupes de travail et des Groupes *ad hoc*. Le Dr Modisane a relevé la forte implication des Membres régionaux et a noté que le processus de réforme avait progressé à un rythme constant.

11.2. Réflexion du GRC sur les fonctions, la taille et la composition du Conseil

Le Dr Caya a présenté au Conseil un point sur les travaux du Comité d'examen de la gouvernance sur d'éventuelles réformes des fonctions, de la taille et de la composition du Conseil, ainsi que des fonctions des Commissions régionales. Il a expliqué que, conformément à la Résolution n° 5 (2025) de l'Assemblée, le Comité pourrait soumettre des recommandations sur ces sujets à l'Assemblée à partir de la 93^e Session générale (2026).

Certains membres du Conseil ont exprimé leur soutien en faveur d'une mise à jour des fonctions du Conseil afin de renforcer son rôle dans la gestion des risques organisationnels et d'améliorer sa capacité à prendre des décisions entre chaque Session générale annuelle de l'Assemblée et en cas d'urgence. Certains membres se sont également déclarés favorables à l'élargissement du rôle du Délégué suppléant ou à la participation de conseillers ou de suppléants à la Session générale de l'Assemblée. Par ailleurs, il a été souligné qu'au-delà des travaux menés par le Comité pour moderniser les fonctions du Conseil et des Commissions régionales, le GRC pourrait également travailler sur la clarification du rôle des membres des Bureaux des Commissions régionales.

Le Conseil a demandé au Secrétariat de faire parvenir aux membres du Conseil les documents soumis au Comité d'examen de la gouvernance concernant la modification de la taille du Conseil. Le Dr Caya a souligné que tous les documents du GRC étaient également disponibles sur le portail des Délégués de l'OMSA.

Le Conseil a indiqué que le Comité d'examen de la gouvernance devrait identifier des garanties efficaces en cas de modification du rôle des Délégués permanents à l'Assemblée, du Conseil et des Commissions régionales, ainsi que les limites du rôle décisionnel du Conseil en cas d'ajout ou de modification des fonctions du Conseil préconisées par le GRC. Le Conseil a également fait remarquer qu'il faudrait identifier les implications financières de toute réforme soumise par le Comité d'examen de la gouvernance à l'Assemblée.

12. DIVERS

12.1. Conférence mondiale de l'OMSA sur la réduction des menaces biologiques – 28-30 octobre 2025

Le Dr Soumaré a souligné le rôle de l'OMSA en tant qu'organisateur de cette conférence sur un sujet stratégique. Un aperçu de la conférence, du nombre de participants attendus, des investissements et des résultats escomptés a été présenté. Le Conseil a confirmé son intérêt pour cet événement et a reconnu que certains Membres pourraient bénéficier d'un soutien financier pour participer à la conférence.

² J. Llobera Serra et E. Szabó, *Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation mondiale de la santé animale* (2024)



12.2. Participation de l'OMSA à des réunions de haut niveau

En 2025, la Directrice générale a participé activement à de nombreux événements de haut niveau aux côtés des membres du COMEX, renforçant ainsi la visibilité et le positionnement stratégique de l'OMSA sur la scène internationale. Parmi les événements marquants, on peut citer la visioconférence du Secrétaire général des Nations Unies sur l'intelligence artificielle, la Semaine française de l'agriculture en France, la Session générale de l'OMSA en France, la 34^e Session du Comité du Codex Alimentarius sur les Principes généraux (CCGP) et l'Assemblée de la Conférence internationale pour la protection des végétaux (CIPV), la Conférence ministérielle sur Une seule santé en Tunisie, la Réunion des ministres de l'Agriculture du G20 en Afrique du Sud et les conférences régionales en Afrique (Kenya), en Asie-Pacifique (Indonésie) et durant la *Caribbean Agriculture Week* (Saint-Kitts-et-Nevis). À ces participations se sont ajoutées des réunions bilatérales avec des ministres et des responsables d'Organisations internationales.

Par ailleurs, les membres du COMEX ont également participé à plusieurs forums stratégiques, notamment le Forum mondial de l'alimentation et le 80^e anniversaire de la FAO en Italie, le Sommet mondial de l'industrie laitière au Chili, la Conférence mondiale de l'OMSA sur les menaces biologiques en Suisse, le Forum des Chefs des Services vétérinaires (CVO) du G7 au Canada, la COP 30 au Brésil, la Conférence régionale pour le Moyen-Orient à Chypre, ainsi que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens à Nairobi.

La Directrice générale a souligné que dans le passé l'OMSA était restée absente de plateformes majeures telles que le G20 et a insisté sur l'importance de renforcer la visibilité de l'Organisation, d'affirmer son positionnement stratégique et d'élaborer une approche cohérente en matière de plaidoyer. Il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'OMSA, mais aussi de réaffirmer son rôle essentiel dans les discussions sur la santé mondiale, la durabilité environnementale et le développement.

Le Conseil a exprimé son soutien total à cette initiative, reconnaissant la nécessité pour l'OMSA de renforcer sa visibilité.

12.3. Autres

Le Conseil a été informé que le Paraguay accueillerait la prochaine Conférence de la Commission régionale pour les Amériques en novembre 2026 et a invité tous les membres du Conseil à y assister. Concernant la situation sécuritaire à Bamako (Mali), la Directrice générale a informé le Conseil que la compagnie d'assurance voyage de l'OMSA avait émis un avertissement concernant les risques pour la sécurité dans ce pays. Bien que Bamako n'ait pas été touchée auparavant, la situation est devenue de plus en plus alarmante. Elle a présenté les mesures déjà prises pour assurer la sécurité du personnel. Les membres du Conseil ont discuté de l'élaboration potentielle des protocoles de sécurité de l'Organisation afin de traiter et gérer certaines situations dans des pays géopolitiquement instables.

En ce qui concerne les questions de ressources humaines, le Conseil a souligné l'importance du « levier » relatif aux Personnes dans le cadre du 8^e Plan stratégique. Les membres du Conseil ont demandé de prioriser la formation en management, de mettre en place les procédures pertinentes et de réaliser régulièrement des enquêtes auprès du personnel afin de suivre le moral des équipes. La Directrice générale a répondu que le 8^e Plan stratégique prévoyait de suivre le moral du personnel par le biais d'enquêtes anonymes régulières.

S'agissant d'une lettre adressée à l'ensemble des membres du Conseil par un ancien membre du personnel mécontent, le Conseil a estimé qu'il n'avait aucune compétence en la matière et qu'il ne s'impliquerait pas dans ce type de questions, en particulier lorsqu'une procédure précontentieuse ou contentieuse est en cours.

Le Conseil a été informé que la prochaine réunion du Conseil se tiendrait les 4 et 5 mars 2026. La Présidente a demandé que les documents soient fournis plus tôt afin de permettre une meilleure préparation et a fait remarquer qu'il serait utile de disposer à la fois de copies papier et d'un accès à un dossier électronique partagé.